

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 janvier 2022 à 19h30 par voie de vidéoconférence.

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust.

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19, cette séance par vidéoconférence est dûment autorisée par arrêtés ministériels et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2022-01-04 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2022

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2022

2. Procès-verbal

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 décembre 2021

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 15 décembre 2021 au 19 janvier 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Les Pavages Théoret inc : dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 4 (libération de la retenue finale de 5%) / projet de modification de l'égouttement des eaux au garage municipal

3.2.2 Les Constructions B. Martel inc. : paiement de la facture CBM287-01 pour les travaux de réfection du plancher de la voûte

3.2.3 PG Solutions Inc.: paiement des factures relatives aux contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2022

- 3.2.4 BC2 Groupe Conseil Inc. : paiement des factures numéros FAC37501, FAC31333, FAC42049 / dossier d'exclusion – révision de l'argumentaire pour la construction d'une école primaire à Les Cèdres
- 3.3 Acceptation des dépenses pour dons et subventions pour l'année 2022
- 3.4 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation au secrétaire-trésorier
- 3.5 Don au restaurant – bar Le P'tit Château pour la préparation de repas de Noël 2021

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Nomination d'un président au Comité consultatif d'urbanisme

5. Règlements municipaux

- 5.1 Adoption du règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022
- 5.2 Adoption du règlement numéro 476-2021 décrétant une dépense de 215 625\$ et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne
- 5.3 Adoption du règlement numéro 477-2021 décrétant une dépense de 168 750\$ et un emprunt de 168 750\$ relatif à la construction de 6 installations septiques privées
- 5.4 Avis de motion et projet de règlement numéro 478-2022 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2022
- 5.5 Avis de motion et projet de règlement numéro 479-2022 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2022
- 5.6 Avis de motion et projet de règlement numéro 384-2-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les fonctions du comité

6. Affaires municipales

- 6.1 Ville de Salaberry-de-Valleyfield : demande de résolution d'appui / projet d'un Centre de formation et d'entraînement régional (CFER)
- 6.2 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales

7. Ressources matérielles et immobiliers

- 7.1 ZEL Agence de communication : offre de services professionnels pour un plan de communication dans le cadre de l'implantation de compteurs d'eau en milieu résidentiel conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 7.2 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2022
- 7.3 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2022

8. Ressources humaines

- 8.1 Embauche de M. Shane Guindon-Rousse à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics pour la période hivernale 2021-2022

9. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2022-01-05

Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 décembre 2021

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2021 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-01-06

Acceptation des comptes du 15 décembre 2021 au 19 janvier 2022

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 15 décembre 2021 au 19 janvier 2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	143 166.15\$
▪ Chèques annulés	21 822.98\$

▪ Paiements par prélèvement bancaire	386 061.43\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$
▪ Débits directs –	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 48 à 52 -2021	290 871.65\$
▪ Contribution de l'employeur	57 691.16\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-07

Les Pavages Théoret inc : dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 4 (libération de la retenue finale de 5%) / projet de modification de l'égouttement des eaux au garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU le contrat octroyé de gré à gré à Les Pavages Théoret Inc. pour les travaux de modification de l'égouttement des eaux dans le cadre de la construction du nouveau garage municipal;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 4 (libération de la retenue finale de 5%) pour les travaux se terminant le 30 novembre 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Philippe Barcelo, ingénieur et chargé de projet de la Municipalité;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation finale des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 4 (libération de la retenue finale de 5%) au montant de 2 626.05\$ (taxes en sus) à Les Pavages Théoret Inc. pour les travaux de modification de l'égouttement des eaux au garage municipal;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2022-01-08 Les Constructions B. Martel inc. : paiement de la facture CBM287-01 pour les travaux de réfection du plancher de la voûte
Projet numéro 2021-400-16

ATTENDU la résolution 2021-09-338 octroyant à Les Constructions B. Martel inc. les travaux de réfection du plancher de la voûte à l'hôtel de ville;

ATTENDU la réception de la facture numéro CBM287-01;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro CBM287-01 de Les Construction B. Martel inc. relative à la réfection du plancher de la voûte à l'hôtel de ville au montant de 40 482\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-09 PG Solutions Inc.: paiement des factures relatives aux contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2022

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions Inc.;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des frais d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 au montant de 49 618\$ (taxes en sus) pour les applications suivantes :

- SFM	22 683\$	- Activitek	801\$
- Syged	1 831\$	- Accèscité UEL + Voilà	5 080\$
- Première ligne	1 968\$	- Licence Uniface Runtime	170\$
- Accèscité Territoire	17 085\$		

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-10 BC2 Groupe Conseil Inc. : paiement des factures numéros FAC37501, FAC31333, FAC42049 / dossier d'exclusion – révision de l'argumentaire pour la construction d'une école primaire à Les Cèdres

ATTENDU les résolutions numéros 2021-10-362 et 2020-10-370 octroyant un mandat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil Inc. dans le cadre du dossier d'exclusion – révision de l'argumentaire pour la construction d'une école primaire à Les Cèdres;

ATTENDU la révision du rapport argumentaire d'exclusion en préparation à l'audience du 11 novembre 2020 devant le Comité consultatif agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et successive aux recommandations du Comité;

ATTENDU la préparation d'un document d'observations complémentaires en réponse à l'orientation préliminaire défavorable du 27 mai 2021 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU la préparation et la tenue de l'audition publique sur la demande d'exclusion présentée le 9 septembre 2021 à la CPTAQ ;

ATTENDU la réception des factures numéros FAC37501, FAC31333 et FAC42049;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACQUITTER les factures numéros FAC37501, FAC31333 et FAC42049 de BC2 Groupe Conseil Inc. dans le cadre du dossier d'exclusion – révision de l'argumentaire pour la construction d'une école primaire à Les Cèdres au montant total de 20 710\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-011 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard

Et résolu

D'AUTORISER le paiement sur présentation de pièces justificatives, les dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2022 suivants :

Contributions	
École secondaire de la Cité des Jeunes	200\$
Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuilleton paroissial)	220\$
Maison des soins palliatifs (campagne de poinsettias et autres)	700\$
École Marguerite-Bourgeoys	1000\$
Club Optimiste Les Cèdres (tournoi de golf et autres)	1000\$
Subventions diverses	11 000\$
Maison des jeunes	25 000\$

Frais de représentation	
Association des gens d'affaires de Soulanges	250\$

Publicité	
Vœux de Noël	350\$
Événements / cahiers spéciaux	500\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-012 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation au secrétaire-trésorier

ATTENDU la présentation par le secrétaire-trésorier de la liste des personnes et immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, incluant les droits de mutations, en date du 18 janvier 2022;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), une municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la liste des immeubles mis en vente pour le non-paiement des taxes municipales annexée aux présentes, déposée aux membres du Conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette vente aura lieu le **14 avril 2022** à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à offrir, au nom de la Municipalité des Cèdres, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra, le 14 avril 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer, au nom de la Municipalité des Cèdres à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la Municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudé;

D'AUTORISER l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 19 janvier 2022, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adopté à l'unanimité

2022-01-013 Don au restaurant – bar Le P'tit Château pour la préparation de repas de Noël 2021

ATTENDU l'initiative du restaurant – bar Le P'tit Château de venir en aide aux personnes seules ou dans le besoin en offrant gratuitement un souper pour emporter le 25 décembre dernier ;

ATTENDU la demande de subvention déposée en décembre dernier afin d'amasser des fonds pour l'achat des denrées nécessaires afin de servir environ 175 repas;

ATTENDU QUE le projet est réalisé par des bénévoles;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE VERSER une subvention de 500\$ au restaurant – bar Le P'tit Château dans le cadre des repas de Noël 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-014 Nomination d'un président au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE l'article 2.5 du règlement sur la constitution du Comité consultatif d'urbanisme stipule que le Conseil municipal nomme parmi les membres du Comité, un président et un vice-président qui demeurent en fonction pendant leur terme d'office ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés;

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-395 nommant M. Michel Proulx et Mme Julie Paradis à titre de membres élus au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la consultation auprès des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER Mme Julie Paradis, membre élue à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le poste de vice-président au Comité consultatif d'urbanisme soit comblé à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité

2022-01-015 Adoption du règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en vertu du Code municipal, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

ATTENDU QUE la tarification de certains biens, services ou activités est déjà prévue dans plusieurs règlements ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 14 décembre 2021 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par M. Michel Proulx;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours des séances du 14 décembre 2021 et du 18 janvier 2022;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022

QUE le texte du règlement numéro 474-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-01-016 Adoption du règlement numéro 476-2021 décrétant une dépense de 215 625\$ et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne;

ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus totalisent 215 625\$ selon une estimation jointe au présent règlement en annexe « A »;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour le paiement du montant précédemment mentionné;

ATTENDU QUE le Code municipal (c-27.1) prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 décembre 2021 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Lyndsay Simard;

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente séance du 18 janvier 2022 et celle du 14 décembre 2021;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement d'emprunt numéro 476-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 215 625\$ pour des travaux de reprofilage des fossés du secteur sud du Domaine Lucerne

QUE le texte du règlement numéro 476-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-01-017 Adoption du règlement numéro 477-2021 décrétant une dépense de 168 750\$ et un emprunt de 168 750\$ relatif à la construction de 6 installations septiques privées

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte, par règlement, en décembre 2018, un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., R.22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 14 décembre 2021 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par M. Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente séance du 18 janvier 2022 et celle du 14 décembre 2021;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 477-2021 décrétant une dépense de 168 750\$ et un emprunt de 168 750\$ relatif à la construction de 6 installations septiques privées

QUE le texte du règlement numéro 477-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-01-018 Avis de motion et projet de règlement numéro 478-2022 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2022

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Mme Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 478-2022 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2022;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-01-019 Avis de motion et projet de règlement numéro 479-2022 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2022

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, M. Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 479-2022 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2022;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-01-020 Avis de motion et projet de règlement numéro 384-2-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les fonctions du comité

- [1] Le conseiller, M. Michel Proulx, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 384-2-2022 modifiant le règlement numéro 384-2015 et ses amendements relativement à la constitution du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les fonctions du comité ;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-01-021 Ville de Salaberry-de-Valleyfield : demande de résolution d'appui / projet d'un Centre de formation et d'entraînement régional (CFER)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la ville de Salaberry-de-Valleyfield désire présenter un projet d'un centre de formation et d'entraînement régional pour les pompiers dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le Conseil de la Municipalité des Cèdres s'engage à participer au projet d'un centre de formation et d'entraînement régional pour les pompiers et en assumer une partie des coûts, soit en défrayant des montants forfaitaires pour l'accès au site et l'entretien des locaux lorsqu'ils sont utilisés (ménage, ouvrir et fermer le site, etc.) et qui seront à déterminer ultérieurement;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la ville de Salaberry-de-Valleyfield organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité

2022-01-022 Établissement des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales

ATTENDU l'entrée en vigueur le 31 décembre 2021 de nouvelles mesures sanitaires de prévention de la COVID-19 par le gouvernement du Québec;

ATTENDU les recommandations du Comité restreint;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil approuve les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	14 juin 2021	Niveau 3 (ouvert sans rendez-vous avec mesures sanitaires et un maximum de 3 personnes à l'intérieur)
Bibliothèque	18 janvier 2022 18 janvier 2022	Niveau 4 / retour à l'horaire régulier. Suspension des activités de groupe ainsi que la visite des élèves de l'école Marguerites Bourgeoys, selon les mesures sanitaires établies. Fermeture de la salle multifonctionnelle.
Pavillon des Bénévoles (salles)	25 novembre 2021	Aucun événement et rassemblement privés jusqu'au 8 février 2022. Les cours sont permis selon les

		directives gouvernementales. Mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte.
Salon des Optimistes	14 juin 2021	Accès aux organismes locaux et aux diverses locations selon les mesures sanitaires relatives aux rassemblements intérieurs dans une salle louée en zone verte.
Maison des jeunes	28 juin 2021	Ouvert avec mesures sanitaires et un maximum de personnes établi.
Local des Fermières	14 juin 2021	Accès aux fermières (12) avec mesures sanitaires.
Séance municipale du Conseil	18 janvier 2022	A partir du 18 janvier 2022, les séances auront lieu en vidéoconférence selon les directives gouvernementales.
Procédures de consultations des personnes habiles à voter (PHV)	18 janvier 2022	Consultation écrite selon les directives gouvernementales.

Adopté à l'unanimité

2022-01-023 ZEL Agence de communication : offre de services professionnels pour un plan de communication dans le cadre de l'implantation de compteurs d'eau en milieu résidentiel conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
Projet 2020-600-03

ATTENDU la pertinence d'élaborer un plan de communication afin d'informer la population du projet des compteurs d'eau en milieu résidentiel ;

ATTENDU l'expertise de Zel agence de communication ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'élaboration d'un plan de communication dans le cadre de l'implantation de compteurs d'eau en milieu résidentiel conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable à Zel Agence de communication au coût de 5 150\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de service numéro 20-6698.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-024 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2022

ATTENDU l'expertise du cabinet Dunton Rainville avocats dans les dossiers de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différents dossiers;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2022, une banque de 100 heures au taux horaire de 195\$ au cabinet Dunton Rainville avocats pour un montant jusqu'à concurrence de 19 500\$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-025 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2022

ATTENDU les besoins juridiques occasionnels en urbanisme, droit civil et dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures d'honoraires professionnels;

ATTENDU l'expertise du cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2022, une banque de 100 heures au taux horaire de 140\$ au cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour un montant jusqu'à concurrence de 14 000\$ (taxes en sus) relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-01-026 Embauche de M. Shane Guindon-Rousse à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics pour la période hivernale 2021-2022

ATTENDU les besoins en personnel pour la période hivernale 2021-2022 au Service des travaux publics;

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de journalier temporaire dûment publié le 15 septembre 2021 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 27 octobre 2021 et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE l'examen médical est satisfaisant;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Shane Guindon-Rousse à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période hivernale 2021-2022, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur ;

QUE la période d'emploi débute le 19 janvier 2022 et se termine le 1^{er} avril 2022 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions aux citoyens : aucune question

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-01-027 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h22.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE